



Descriptif de marché

Marché public de faible montant (moins de 30.000 €) relatif à la préparation et à la fourniture de modules de formation continue en 2026 aux dispensateurs-trices de soins dans le cadre des soins psychologiques en première ligne, pour le compte des réseaux de santé mentale du Hainaut RP107, ainsi que pour les réseaux de santé mentale des provinces du Hainaut, Luxembourg, Brabant Wallon et Namur.

Module de formation : Intervention en groupe.

Table des matières

Objet du marché	2
Descriptif du marché	2
1. Objectif.....	2
2. Type de Marché.....	2
3. Objectifs transversaux du module de formation :	2
4. Objectifs spécifiques du module de formation : Intervention en groupe	3
5. Format de la formation	3
Durée du marché et délai d'exécution	6
1. Durée :.....	6
2. Délai d'exécution :.....	6
Participation au marché	7
Pouvoir adjudicateur et personne de contact	7
Dépôt de l'offre et signature(s)	7
Délai de validité de l'offre	7
Critères d'attribution	7
Prix et paiement	8
Mode de détermination du prix	8
Composantes du prix	8
Paiement	8

Objet du marché	
Descriptif du marché	<p>1. Objectif</p> <p>Dans le cadre de la convention relative aux soins psychologiques de première ligne conclue entre l'INAMI, le SPF Santé publique et les réseaux de santé mentale, le réseau de santé mentale de la province du Hainaut, RP107 lance un appel d'offre pour un module de formation qui sera donné en 2026, sous différents formats, à destination des dispensateurs de soins de la province du Luxembourg, du Brabant wallon, du Hainaut et de Namur.</p> <p>Ce module de formation pourra être donné en plusieurs sessions et dupliqué dans les provinces du Hainaut, Brabant wallon, du Luxembourg et de Namur, en collaboration et en concertation avec les réseaux de santé mentale de ces provinces.</p> <p>Le présent marché porte sur l'intervention en groupe.</p> <p>2. Type de Marché</p> <p>Le présent cahier spécial des charges concerne un marché public de faible montant (inférieur à 30.000 €).</p> <p>3. Objectifs transversaux du module de formation :</p> <p>Dans la confection de son offre, l'opérateur tient compte des objectifs transversaux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. améliorer et renforcer le recours aux soins psychologiques dans les soins de première ligne, sur la base des principes « matched and stepped care » et de l'orientation ciblée vers d'autres prestataires de soins ; ii. accompagner les professionnel·les de la santé dans le changement de culture, en les soutenant dans leurs compétences en matière de prévention, d'intervention de groupe et de travail axé sur les lieux d'accroche ; iii. favoriser l'échange de pratiques innovantes et encourager leur diffusion dans la région ; iv. améliorer la qualité des soins prodigués en utilisant des outils qui favorisent la coopération locale avec d'autres acteurs ; v. développer une expertise spécifique pour certains groupes cibles. <p>Le module offre aux participant·es un aperçu des connaissances scientifiques, méthodes, outils, contenus, série d'outils pratiques, afin qu'ils·elles puissent les appliquer dans leur pratique clinique quotidienne.</p> <p>Le module permet aux participant·es :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de sensibiliser (« attirer l'attention sur ») ; • d'améliorer la détection précoce ; • d'améliorer leurs connaissances (qualité) ; • de promouvoir la coopération multidisciplinaire ; • d'acquérir des connaissances et une expérience suffisante sur les mécanismes en jeu et le traitement appropriée ; • de soutenir la pratique fondée sur des preuves.

4. Objectifs spécifiques du module de formation : Intervention en groupe

Dans ce module, le but est de sensibiliser et soutenir les professionnels de la 1^{ère} ligne (inscrits via les réseaux SSM) et les PPL au déploiement d'une offre de groupe qui répond aux critères d'EBP.

Ce module doit au minimum permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les indications et contre-indications d'une intervention en groupe ?
- Qu'est-ce qu'une intervention en groupe dans le cadre des soins psychologiques de première ligne ? Quelle différence avec les soins spécialisés ?
- Quelles compétences peuvent être renforcées dans un format de groupe ?
- Groupe de parole vs. Groupe thérapeutique ?
- Qu'est-ce que la dynamique de groupe ? Comment y être attentif ?
- Quels sont les facteurs de succès d'une intervention en groupe ? Comment l'organiser ?
- Comment l'animer ?
- De quels compétences l'animateur doit-il disposer ? (+ entraînements éventuels)
- Groupe ouvert vs. Groupe fermé ? Avantages et inconvénients ?
- Comment le PC/OC peut stimuler un public vulnérable à participer à une intervention en groupe ?
- Comment rendre cette offre accessible à un plus grand groupe ?
- Comment coanimer avec un autre professionnel de l'aide et du soin ou expert du vécu ?
- Comment développer une offre de groupe qui soit Evidence-based ?

5. Format de la formation

Le module de formation doit être développé en deux formats différents.

Format en présentiel

Le premier format du module consiste en une formation donnée en présentiel, d'une durée d'une journée maximum. L'opérateur de formation fixe dans son offre la durée de la formation pour garantir sa qualité pédagogique.

La formation est conçue pour être donnée à un groupe de minimum 15 et maximum 30 participant·es.

Le module de formation est donné dans un lieu accessible des provinces du Luxembourg, Hainaut, Brabant wallon et de Namur, à déterminer par le pouvoir adjudicateur.

A titre informatif, et sans que cela ne constitue un engagement ferme de la part des réseaux de santé mentale participants, le nombre de sessions envisagées pour le module « Intervention de groupe » est le suivant :

- pour la province du Luxembourg : 1 session ;
- pour la province du Brabant wallon : 2 sessions ;
- pour la province du Hainaut : 3 sessions ;
- pour la province du Namur : 1 session.

Format en webinaire pré-enregistré

1) Objet

Le deuxième format du module a pour objet la dispensation de modules de formation dans le cadre d'un dispositif de captation vidéo destiné à la production de contenus pédagogiques numériques pour des psychologues conventionnés.

Les formations seront enregistrées en studio ou dans un lieu défini par le pouvoir adjudicateur, en vue de leur diffusion ultérieure sous forme de modules vidéo de formation.

L'opérateur de formation retenu s'engage à participer aux séances de tournage, à adapter son contenu au format vidéo et à collaborer avec l'équipe technique mandatée par le pouvoir adjudicateur.

2) Prestations attendues

Les formateurs-trices devront :

- participer à 1/2 journée de tournage en studio ;
- fournir les supports pédagogiques utilisés (présentation, documents, schémas, etc.) ;
- participer aux réunions préparatoires éventuelles ;
- collaborer aux éventuelles adaptations nécessaires au montage ;
- adapter la formation au format vidéo (séquences courtes, langage adapté, supports visuels).

3) Conditions de tournage

Les captations vidéo seront organisées par le pouvoir adjudicateur en collaboration avec un prestataire mandaté.

Les conditions suivantes sont prévues :

- tournage en studio ou sur site ;
- présence d'une équipe technique (réalisation, prise de vue, son, montage) ;
- enregistrement de l'image et de la voix des formateurs-trices ;
- possibilité de plusieurs prises ;
- possibilité d'enregistrer des séquences complémentaires (introduction, conclusion, démonstrations, capsules courtes, etc.).

Les formateurs-trices s'engagent à être disponible aux dates fixées d'un commun accord.

Les frais de déplacement éventuels seront précisés dans les documents du marché.

4) Format attendu des vidéos finales

Les contenus produits seront destinés à une diffusion sous format numérique.

Les caractéristiques générales sont les suivantes :

- format vidéo HD ou supérieur ;
- modules découpés en séquences pédagogiques ;
- intégration possible de :
 - slides,
 - incrustations,
 - sous-titres,
 - illustrations,
 - extraits,
 - éléments graphiques,
 - vidéos ;
- possibilité de montage, adaptation, découpage ou mise à jour ultérieure.

Le pouvoir adjudicateur reste seul décisionnaire du format final des vidéos.

5) Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Les formateurs-trices garantissent être titulaires des droits nécessaires sur les contenus pédagogiques fournis dans le cadre du présent marché.

Ils-elles autorisent la captation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de son-leur image, de sa-leur voix et de ses supports pédagogiques dans le cadre du projet.

Sauf disposition contraire précisée dans le marché, les droits d'exploitation sont accordés :

- pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2028. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de prolonger ces droits pour une période complémentaire, moyennant accord des parties et, le cas échéant, une rémunération supplémentaire à convenir ;
- pour 4 provinces de Belgique : Brabant wallon, Luxembourg, Hainaut et Namur ;
- pour les modes de diffusion suivants :
 - liens YouTube non répertoriés ;
 - relayés uniquement à des psychologues conventionnés (ou des partenaires de première ligne) au sein de ces 4 provinces ;
 - via des publications sur un intranet spécifique (ex. Speaker) ou des mailings ciblés.

Le pouvoir adjudicateur diffusera le contenu de la formation dans son intégralité (vidéo complète). Il ne pourra pas utiliser une partie des contenus (extraits) ni les modifier, les adapter ou les intégrer dans d'autres dispositifs de formation.

La rémunération prévue dans l'offre est réputée inclure la cession des droits tels que définis ci-dessus, sauf mention contraire dans l'offre du soumissionnaire.

Les formateurs-trices garantissent que les contenus fournis ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'ils-elles disposent des autorisations nécessaires pour tout document, image, graphique, extrait ou support utilisé.

6) Exclusivité

La cession est non exclusive, le-les formateurs-trices conservent la possibilité d'utiliser son-leur contenu dans d'autres contextes.

Les formateurs-trices restent titulaires des droits sur les contenus fournis et autorisent l'utilisation du montage vidéo dans le cadre du projet de captation vidéo.

Le pouvoir adjudicateur est seul propriétaire des droits d'utilisation et de diffusion des vidéos définis ci-avant.

<p>Durée du marché et délai d'exécution</p>	<p>1. Durée :</p> <p>La durée du marché prend cours depuis la date de la conclusion du marché et jusqu'au moment où le marché est complètement exécuté. L'exécution des services prévus doit, dans tous les cas, être terminée pour le 31/12/2026.</p> <p>Le marché n'est pas reconductible.</p> <p>2. Délai d'exécution :</p> <p>Le délai d'exécution est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Semaine du 11/05/2026 : Envoi du descriptif de marché aux soumissionnaires ;• Entre le 11/05/2026 et le 12/06/2026 : réception des offres ;• Entre le 12/06/2026 et le 29/06/2026 : Sélection de la meilleure offre et communication aux soumissionnaires ;• Entre le 29/06/2026 et le 03/07/2026 : conclusion du marché avec le soumissionnaire sélectionné ;• Entre le 03/07/2026 et le 04/09/2026 : formation du module ;• A partir du 04/09/2026 et durant les 120 jours suivant : les formations présentiellees seront prestées.• Entre le 04/09/2026 et le 20/11/2026 : captation du format webinaire dans un studio d'enregistrement ;• Entre le 14/12/2026 et le 25/12/2026 : clôture du marché.
--	--

Participation au marché	
Pouvoir adjudicateur et personne de contact	<p>Le Pouvoir adjudicateur est le réseau de santé mentale RP107, représentés par Yannick VANDENBERGE.</p> <p>Vous pouvez poser vos questions relatives au marché à la personne de contact, Juliette MICHEL, à l'adresse mail : juliette.michel@matilda-lux.be</p>
Dépôt de l'offre et signature(s)	<p>Vous établissez votre offre qui doit reprendre au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme de formation détaillé (Titre du module : objectifs pédagogiques mesurables, programme horaire détaillé, méthodes pédagogiques utilisées, livrables remis aux participants,...) ; • Le CV des formateurs-trices ; • Une note d'intention pédagogique expliquant les objectifs, méthodes et résultats attendus ; • Un budget prévisionnel qui reprend le prix par format : le prix pour une session en présentiel et le prix pour le format en webinaire pré-enregistré tel que décrit au point 5.2 • Plusieurs disponibilités des formateurs-trices pour les dates des présentations en présentiel, entre septembre et décembre. <p>Votre offre doit être envoyée à l'adresse électronique juliette.michel@matilda-lux.be et doit être en possession du pouvoir adjudicateur pour le vendredi 12/06/2026 au plus tard. A défaut, votre offre sera écartée.</p>
Délai de validité de l'offre	<p>Vous êtes engagé par votre offre pour une durée de 120 jours calendrier à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.</p>
Critères d'attribution	<p>Votre offre sera appréciée sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cohérence du programme pédagogique proposé ; • expérience et profil des formateurs-trices ; • pertinence de la méthodologie (approche participative, études de cas, outils concrets) ; • adéquation avec les réalités du terrain en soins psychologiques de première ligne ; • rapport coût / qualité. <p>Par rapport à l'expérience et le profil des formateurs-trices, il est au minimum attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une expérience avérée dans l'intervention de groupe ; • Connaissance du dispositif des soins psychologiques de première ligne et du travail en réseau ; • Expérience en formation de psychologues, dispensateurs-trices de soins, acteurs-trices du secteur social ; • Capacité à animer des méthodes participatives et à illustrer les contenus par des situations cliniques concrètes.

Prix et paiement	
Mode de détermination du prix	Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en euros.
Composantes du prix	<p>Votre prix inclut tous les frais, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la TVA. Les frais de déplacement des formateurs-trices effectués le jour de la session sont éligibles, sans pouvoir dépasser le taux kilométrique applicable au personnel de l'état.</p> <p>Seuls les coûts de la location des salles, du catering et de la location du studio d'enregistrement sont à charge des réseaux de santé mentale.</p>
Paiement	<p>Vous êtes admis à facturer par session de formation, une fois que la session a été donnée. Vous devez toujours joindre à votre facture un état détaillé des prestations/fournitures.</p> <p>Le paiement est effectué sur présentation de la facture, après vérification par le réseau de santé mentale concerné par la session.</p> <p>Le paiement du montant dû est effectué dans les 30 jours calendrier à compter du lendemain de la réception de votre facture régulièrement établie</p>